

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE PLANIOLES

Séance du 13 Juillet 2020

Nombre de  
conseillers

|                 |          |
|-----------------|----------|
| - en exercice   | 15       |
| - présents      | 10       |
| - votants       | 11       |
| - absents       | 5        |
| - exclus        | 0        |
| - vote pour :   | 11       |
| - vote contre : | 0        |
| - abstentions : | 0        |
| Convocation :   | 03/07/20 |

L'an deux mille vingt à 20 heures 30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence M. Guy LACOUT.

**Etaient présents :** Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, MAZET-LACOMBE Emeline, MONTJAUX Morgan, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François.

**Etaient absents/excusés :** BAGNAUD Jean-Philippe, FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne (pouvoir à Mr ROURA Guillaume)

Lucette CARSAC a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°  
CM13072020-02

**OBJET**

**TARIF CANTINE  
RENTREE 2020**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif de la cantine était de 3,90 € par repas depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

L'ESAT L'ABEILLE va augmenter ses tarifs de 4,05 € le repas à la rentrée 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition de l'ESAT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention qui lie la commune à l'ESAT M'ABEILLE,
- FIXE le tarif du repas de cantine à 3,95 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, le 17 Juillet 2020.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt  
en Sous-Préfecture  
le 17/07/2020  
et publication ou  
notification  
du 17/07/2020

Le Maire,  
Guy LACOUT.

